

ARRETE DU MAIRE N° 64/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu les travaux de réfection des enrobés sur le RD 44C (rue de Jeandelaincourt et rue des Francs) à Lixières, par l'Entreprise EUROVIA Alsace Lorraine -ZI – Impasse Clément Ader à 54714 Ludres Cedex,

La Commune de BELLEAU,

ARRETE

Article 1^{er}. à compter du lundi 05 décembre 2022 jusqu'à la fin des travaux prévue le vendredi 09 décembre 2022 :

- la vitesse sera limitée à 30 km/h dans toute la zone des travaux,
- Le stationnement sera interdit sur tout le linéaire droit et gauche des 2 voies,
- La circulation se fera par alternat manuel,
- L'entretien et la maintenance de la signalisation sera sous la responsabilité de l'entreprise en charge des travaux pendant toute la durée du chantier y compris les week-ends.

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise EUROVIA Alsace Lorraine - ZI – Impasse Clément Ader à 54714 Ludres Cedex , chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY Cedex
Entreprise EUROVIA Alsace Lorraine - ZI – Impasse Clément Ader - 54714 Ludres Cedex
Gendarmerie Nationale - 7 rue de Lorraine - 54610 NOMENY.

Belleau, le 17 novembre 2022

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.